

Forte demande d'émission de permis Faites votre demande en ligne dès maintenant

Magog, le 4 mai 2023 – Nous invitons les citoyens qui prévoient entreprendre des projets de construction ou de rénovation à faire leur demande de permis en ligne dès maintenant. Une planification hâtive évitera tout délai additionnel qui pourrait survenir lors de la saison estivale.

En 2021, la demande d'émission de permis a connu une hausse de 27 % à Magog, passant de 1 102 permis octroyés en 2020 à 1 400 en 2021. Depuis, la tendance se maintient puisque 1 370 permis ont été octroyés en 2022.

Délais d'émission de permis

Nos délais actuels sont de :

- 9 semaines pour l'émission d'un permis qualifié « complexe » : nouvelle construction, agrandissement, rénovation majeure, etc.
- 4 semaines pour l'émission d'un permis qualifié « simple » : piscine, bâtiment accessoire, changement d'usage, rénovation mineure, etc.
- 15 jours pour l'obtention d'un rendez-vous téléphonique (nous retournons tous les appels).
- 2 jours pour un retour de courriel.

Veillez prendre note que ces délais commencent uniquement à partir du moment où la demande complète est reçue, c'est-à-dire au moment où tous les documents exigés ont été déposés.

Documentation disponible en ligne

Avant de faire une demande, nous vous invitons à consulter notre site Internet au ville.magog.qc.ca/permis. Vous y trouverez de nombreuses informations relatives aux demandes de permis, notamment des fiches explicatives pour chaque type de permis qui indiquent la réglementation à respecter et les documents à transmettre avec la demande.



Pour toutes questions concernant vos travaux

Les meilleures façons de contacter l'équipe Permis et inspection sont les suivantes :

- Prendre [rendez-vous en ligne](#) pour poser une question à un inspecteur en bâtiment.
- Envoyer un courriel à receptionpermis@ville.magog.qc.ca pour détailler votre demande et le site visé par les travaux.

Merci de votre collaboration!

